

# 2024

## PLAN DE VIGILANCE

Mise en œuvre effective du plan de vigilance 2024 et actualisation 2025



# SOMMAIRE

<b>CARTOGRAPHIE DES RISQUES : IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ DE GRDF</b>	<b>3</b>
<b>PROCÉDURE D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA SITUATION DES FOURNISSEURS AVEC LESQUELS UNE RELATION COMMERCIALE EST ENTRETENUE</b>	<b>4</b>
<b>ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES</b>	<b>5</b>
• Risques envers les droits humains et les libertés fondamentales	5
• Gestion des risques RSE dans le processus Achats et la chaîne d'approvisionnement	5
• Protection des données	6
• Risques envers la santé et la sécurité des personnes	7
• Risques envers l'environnement	8
<b>RECUEIL DES ALERTES INTERNES ET EXTERNES</b>	<b>11</b>
<b>DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ</b>	<b>12</b>

 Retour au sommaire

**Le devoir de vigilance** est l'obligation faite aux grandes entreprises d'identifier et de prévenir les atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement résultant de leurs activités, des activités de leurs filiales et de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs.

GRDF établit depuis 2018 un plan de vigilance en cohérence avec ses **engagements éthiques et de responsabilité sociale**. Il est construit à partir des cinq obligations visées par la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 :

- **une cartographie des risques** destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation;
- **des procédures d'évaluation régulière** de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie ;

- **des actions adaptées** d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- **un mécanisme d'alerte** et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques ;
- **un dispositif de suivi** des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Le présent document a pour objet de présenter la mise à jour du **plan de vigilance** pour 2025 et le bilan des actions menées au titre de sa mise en œuvre en 2024.

Le plan de vigilance de GRDF est inclus dans son rapport de gestion et rendu public sur le site Internet [grdf.fr](http://grdf.fr). La gouvernance du plan de vigilance est assurée par la direction éthique, dans le périmètre du secrétariat général de GRDF.

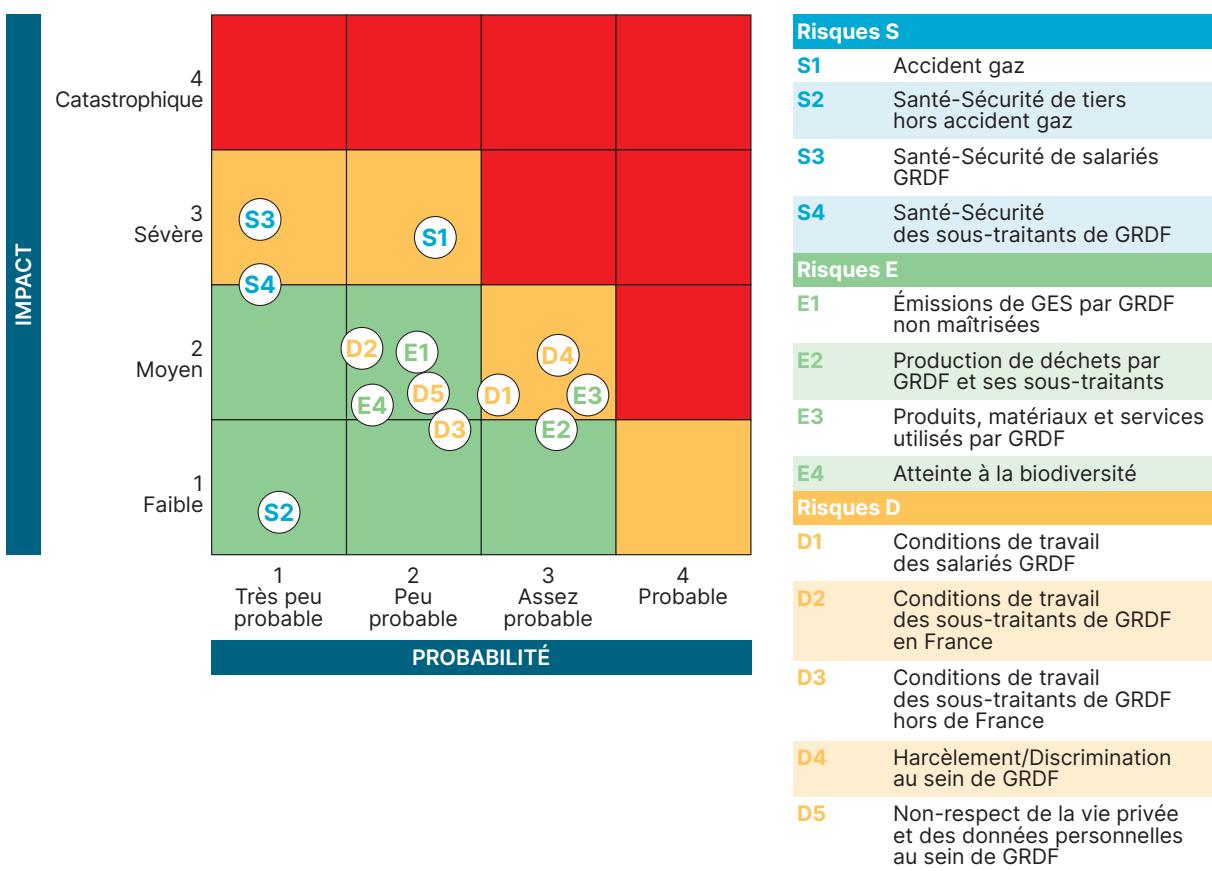
# CARTOGRAPHIE DES RISQUES : IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ DE GRDF

La cartographie des risques générés par l'activité de GRDF en matière de droits humains et de libertés fondamentales, de santé-sécurité et d'environnement a été actualisée en décembre 2024. Un panel de collaborateurs des différents métiers intéressés – prévention santé sécurité, achats, RSE, ambition sociale, données personnelles, immobilier et logistique, correspondants éthiques tant au niveau national que régional, a été sollicité dans un premier temps afin de

répondre à un questionnaire sur le positionnement à la hausse ou à la baisse des risques déjà identifiés et sur l'existence éventuelle de nouveaux. Ils ont été réunis en atelier dans un second temps afin de partager les analyses et procéder à l'actualisation de la cartographie.

Le cartographie des risques identifiés en 2024 a évolué en cohérence avec la cartographie des risques majeurs de GRDF.

## Positionnement des risques sur la matrice de criticité à fin 2024



# PROCÉDURE D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA SITUATION DES FOURNISSEURS AVEC LESQUELS UNE RELATION COMMERCIALE EST ENTRETENUE

Depuis 2020, GRDF poursuit l'évaluation de l'intégrité de ses fournisseurs et continue de faire évoluer sa procédure de *due diligence*.

En 2024, près de 170 nouvelles *due diligence* ont été menées pour évaluer l'intégrité des fournisseurs avec lesquels GRDF entretient une relation commerciale directe. Au total 363 *due diligence* sur une période de trois ans ont été engagées depuis 2022. Cela concerne prioritairement des fournisseurs de classe A et de classe B ainsi que les fournisseurs suivis dans le cadre du dispositif de management de la relation fournisseur de GRDF complétés de tous les fournisseurs du groupe sous contrat avec GRDF. Les fournisseurs de classe A et B représentent 30 % du volume des fournisseurs de GRDF et 80 % des dépenses.

GRDF s'est appuyé en 2024 sur un dispositif complémentaire afin d'accroître la cible des sociétés évaluées.

L'accompagnement et l'écoute des fournisseurs sont au cœur de la démarche d'achats responsables de GRDF. En 2024, une enquête de satisfaction fournisseurs a été menée auprès de plus de 200 partenaires stratégiques, couvrant l'ensemble des familles d'achats. Les résultats de ce baromètre 2024 confirment l'engagement de GRDF en matière d'achats responsables avec 91 % des répondants dont la satisfaction s'est améliorée ou maintenue l'année passée.

En 2025, la démarche d'évaluation des fournisseurs portera sur le même principe de classification que celle de 2024. Elle sera cependant traitée au travers d'un nouveau dispositif.

La sensibilisation des équipes de la filière achats sera renforcée pour la prise en compte du sujet dans les *business review* des acheteurs nationaux mais également pour les besoins d'achat régionaux.



# ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

## RISQUES ENVERS LES DROITS HUMAINS ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES

En 2024, en matière de prévention primaire, GRDF a poursuivi ses démarches en faveur de la qualité de vie et de conditions de travail (QVCT) des équipes, et de la prévention des risques psychosociaux (RPS). Il a favorisé l'extension de son dispositif de groupe multidisciplinaire (groupe miroir) à l'ensemble des régions et la réalisation d'analyses d'impacts des projets de réorganisation de l'entreprise sur la QVCT des équipes concernées.

En parallèle, pour donner suite à la séparation d'activités avec ENEDIS, le service social GRDF a été mis en place au 1<sup>er</sup> avril 2024, avec des ressources internes et externes, qui accompagnent les salariés de GRDF au quotidien et sur tout le territoire.

Le dispositif d'écoute et d'accompagnement psychologique, au travers du numéro vert et du numéro bleu développés en partenariat avec IAPR (Institut d'accompagnement psychologique et ressources), est de plus en plus connu et utilisé par les salariés de GRDF qui en ressentent le besoin. Il a démontré sa pertinence dans l'accompagnement de situations spécifiques vécues par les collectifs et dans des situations individuelles, dans le cadre de la prévention des agissements et violences sexistes, mais également des discriminations. En effet, ces dispositifs sont connectés avec le dispositif d'assistance juridique externe ALLOSEXISM et ALLODISCRIM, qui présentent toutes les garanties de respect de la confidentialité et d'expertise.

Ces différents dispositifs d'écoute et d'accompagnement sont maintenus en 2025.

La prévention de ces risques est intégrée aux deux accords signés le 3 juin 2022 relatifs à l'ambition sociale de GRDF et à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils ont été partagés avec l'ensemble des collaborateurs dans le cadre d'actions de sensibilisation et de formation. En particulier, un outil de formation digital

intitulé *Inclusion by GRDF* engagé en 2022 aura été déployé auprès de tous les collaborateurs d'ici fin 2025. En 2024, près de 3 500 collaborateurs ont suivi cette formation digitale.

Dans le cadre du réseau LGBT+ de GRDF, qui vise à promouvoir la diversité et à lutter contre les discriminations, des actions de sensibilisation se sont déroulées en 2024. Une enquête de perception préparée en 2024 a été lancée tout début 2025 et de nouveaux supports pédagogiques seront déployés.

L'accord pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, signé à l'unanimité des partenaires sociaux le 17 octobre 2023 a été mis en œuvre en 2024. Il a conduit à une augmentation du nombre de bénéficiaires et à la signature en septembre d'une convention de coopération avec l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) ; il inclut un dispositif exhaustif d'accompagnement des salariés pour l'adaptation de leurs postes et conditions de travail et la garantie de parcours professionnels équitables.

GRDF est toujours détenteur des labels diversité et égalité, respectivement portés par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion et le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances. Le label diversité récompense les organisations qui s'engagent pour prévenir les discriminations et pour promouvoir la diversité. Le label égalité, de son côté, est la marque d'organismes novateurs dans leur approche de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces deux labels, délivrés par l'AFNOR, sont valables quatre ans.

## GESTION DES RISQUES RSE DANS LE PROCESSUS ACHATS ET LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Les stratégies achats prennent en compte la gestion des risques RSE en se référant prioritairement à la cartographie des risques AFNOR.

# ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

52 catégories d'achats ont fait l'objet de cartographies réalisées par l'AFNOR pour s'assurer de la prise en compte de la gestion des risques RSE.

La clause éthique et RSE figure dans les conditions générales d'achat et est systématiquement insérée dans les contrats conclus avec les fournisseurs de GRDF obligeant ceux-ci, pour eux-mêmes et pour le compte de leurs propres fournisseurs et sous-traitants, à respecter les normes relatives aux droits fondamentaux de la personne humaine. En complément, pour lutter contre le travail dissimulé, GRDF a exigé de ses fournisseurs des attestations et des certificats prouvant la régularité de leur situation au regard de leurs obligations sociales et fiscales. Cette action sera renforcée en 2025.

En 2024, GRDF a renforcé ses actions d'atténuation des risques RSE de sa chaîne d'approvisionnement en élargissant sa cartographie dédiée, co-développée avec l'AFNOR. Cinq nouvelles catégories d'achats, auparavant partiellement couvertes, ont été créées afin de couvrir l'ensemble des dépenses de GRDF.

Pour faciliter l'appropriation de cette cartographie par les équipes, des fiches « risques RSE » ont été produites pour chaque catégorie d'achats. Ces documents synthétisent les principaux risques (environnementaux, sociaux/droits humains et éthiques), les recommandations d'actions associées et leur priorisation dans les cahiers des charges et consultations grâce aux retours des acheteurs et prescripteurs. Dans ce cadre, le suivi des risques nets a été initié avec plus des deux tiers des catégories analysées à ce jour. La fréquence du recalculation des risques s'adapte à leur niveau : annuellement pour les risques nets significatifs (supérieurs à 50/100), et tous les deux ans pour les risques inférieurs.

En complément, au-delà des clauses contractuelles éthiques et RSE, GRDF a renforcé son contrôle lors des audits réalisés auprès des fournisseurs stratégiques en vérifiant l'existence d'une charte éthique. Par ailleurs, une

sensibilisation au devoir de vigilance et à la politique éthique de GRDF sera faite auprès des principaux fournisseurs.

Enfin, GRDF mène des actions transverses pour réduire les risques RSE, telles que l'opération décarbonation PME, la démarche chantiers responsables et les audits RSE dédiés.

Ces actions seront approfondies en 2025 via la réalisation d'audits dédiés à la RSE, l'intégration systématique des 3 niveaux de risques RSE dans le comité de validation des stratégies d'achats et le rattachement de cette démarche de gestion de risques RSE aux risques achats approvisionnement.

En reconnaissance pour son engagement dans la qualité de sa relation avec ses fournisseurs dans le domaine des achats, GRDF a renouvelé avec succès en 2024, le label Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR). Ce renouvellement s'accompagne d'une progression sur cinq des quinze critères du référentiel, positionnant GRDF en conformité avec la quasi-totalité des exigences.

Cette reconnaissance témoigne des efforts continus de l'entreprise pour intégrer les achats responsables dans le nouveau projet d'entreprise de GRDF « Mission décarbonation ».

## PROTECTION DES DONNÉES

GRDF a poursuivi en 2024 la mise en œuvre du programme de sensibilisation des collaborateurs, avec notamment le déploiement du MOOC (Massive open online course) sur les fondamentaux du RGPD (Règlement général sur la protection des données). Les modules dédiés pour les populations particulièrement exposées et donc sensibilisées (relation client et ressources humaines) sont toujours déployés pour les nouveaux arrivants. En parallèle l'intégration de la durée limite de conservation (DLC) des données collectées s'est poursuivie dans les différents SI historiques.



Enfin, l'amélioration de la transparence de l'information des clients et des salariés de GRDF sur le traitement de leurs données à caractère personnel s'est poursuivie.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans le temps et continuera à être mis en œuvre en 2025.

### RISQUES ENVERS LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

La démarche Culture de sécurité de GRDF, engagée avec l'ICSI (Institut pour une culture de Sécurité industrielle), poursuit sa mise en œuvre opérationnelle avec le plan d'actions pluriannuels 2023-2028. Des actions concrètes ont été mises en œuvre (clarification des risques majeurs pour une prise de conscience commune des rôles de chacun dans leur prévention et de moyens mis en œuvre, révision des règles qui sauvent, mise en œuvre du « Forum travaux en charge », déploiement des « Essentiels de la sécurité », etc.). D'autres sont en préparation sur les 4 axes de la démarche (renforcement du *Leadership* en sécurité du management au travers de *e-learnings* et de partages entre managers ; création d'un référentiel commun de culture juste et équitable ; renforcement de la sécurité dans les parcours métier des techniciens gaz, chefs de tra-

vaux et préparateurs ; renforcement de l'accueil des nouveaux entrants...). Elles vont progressivement être déployées pour renforcer l'ancrage de la culture de sécurité commune, base du métier de gazier.

Concernant la gestion de la sécurité avec les prestataires de GRDF, pour lesquels sont attendues des exigences et performances identiques à celles de GRDF, les ambitions ont été renforcées en 2024, avec la nomination d'une personne dédiée à temps plein à l'animation de la santé et de la sécurité auprès des prestataires. Une politique de gestion des prestataires a été déclinée avec le déploiement d'un *contract management sécurité* au sein d'une démarche dédiée.

Comme les années précédentes, la plateforme Sécurité 365 s'est enrichie et permet la mise à disposition, auprès de l'ensemble des collectifs, de supports de communication et de partage sur des sujets de santé, de sécurité et de prévention des risques professionnels (supports de présentation, guides, livrets, capsules vidéo, webinaires...). Comme chaque année, la semaine Sécurité 365, qui s'est déroulée du 10 au 14 juin 2024, a été un moment fort permettant de mettre l'accent sur les thématiques prioritaires et de promouvoir les démarches de prévention.

# ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

Les actions prioritaires de 2025 restent principalement associées à la démarche culture de sécurité : elles visent à recentrer la prévention sur les risques d'accidents graves et majeurs, à renforcer le *leadership* sécurité des managers, à porter la sécurité au-delà des indicateurs, à développer l'implication individuelle et collective de tous les salariés dans la maîtrise des risques et enfin, à construire une culture de sécurité partagée avec les entreprises prestataires et les parties prenantes externes.

À ces actions s'ajoute la poursuite des actions de prévention de fond en 2024 et en 2025 sur le risque incivilité violence agression (RIVA), le risque chimique, l'amiante, les travaux en hauteur, le bruit et les risques psycho-sociaux, évoqués plus haut.

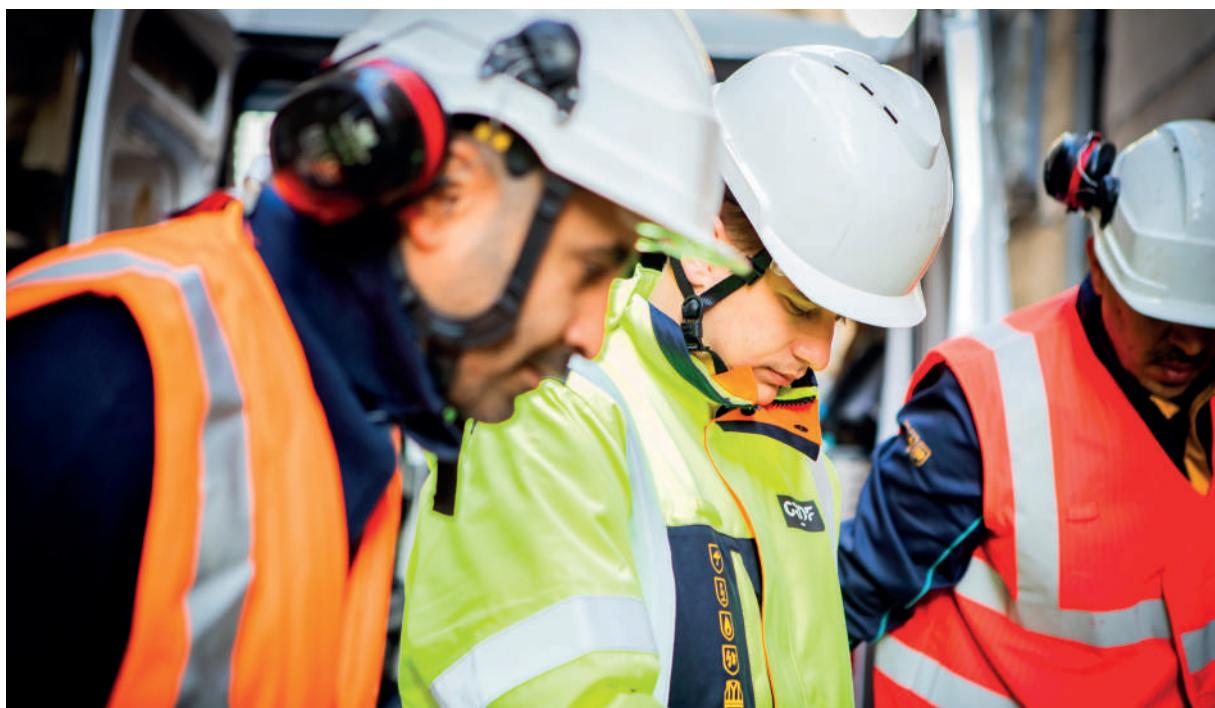
Pour 2024, GRDF note une plus grande transparence obtenue de ses prestataires dans leurs remontées d'accidents avec deux fois plus d'événements de tout type remontés par rapport aux années antérieures.

Les ambitions seront renforcées en 2025. Une charte santé sécurité prestataires engageante sera finalisée et partagée avec nos fournisseurs pour ensuite être intégrée aux contrats.

Un accompagnement prioritaire des prestataires les plus concernés par nos risques majeurs sera mis en place, par le biais d'animations spécifiques : portage de supports de sensibilisation sur nos risques majeurs, analyses et partage de REX d'accidents et/ou presqu'accidents, évaluations.

## RISQUES ENVERS L'ENVIRONNEMENT

L'entreprise s'est fixée comme ambition une trajectoire de décarbonation de son empreinte carbone compatible avec l'accord de Paris, ce qui correspondant à un scénario de réchauffement climatique inférieur à +2 °C. Cela se traduit par une diminution de 50 % de son bilan carbone® (hors usage du gaz distribué) entre 2009 et 2030.



# ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

Ces ambitions inédites pour un acteur de l'industrie du gaz, ainsi que le plan de transition associé publié en 2024, figurent sur le site de l'ADEME et s'inscrivent dans le cadre du projet d'entreprise « Mission Décarbonisation », finalisé en 2024.

**L'entreprise est engagée** depuis novembre 2020 dans l'*Oil & Gas Methane Partnership 2.0*, partenariat international sur le *reporting* et la quantification des émissions de méthane piloté par le Programme Environnement de l'ONU et la Commission européenne et **s'est vu attribuer en 2024, pour la quatrième année consécutive, le Gold Standard.**

GRDF a poursuivi ses efforts, en particulier sur les **réductions des émissions de gaz à effet de serre**, sur la base des plans d'actions des métiers : réduction des émissions de méthane, verdissement de la flotte de véhicules GRDF, mobilisation des acheteurs et des prescripteurs pour intégrer la dimension environnementale et sociale dans leurs actes d'achats.



Par ailleurs, GRDF a renforcé une démarche d'exemplarité *via* la démarche « Chantiers à empreinte réduite » **qui revêt des dimensions multiples sur l'ensemble des domaines de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) :**

- **impact carbone des chantiers** : poursuite de la démarche de réduction de l'empreinte carbone des achats auprès de plusieurs marchés expérimentaux ;
- **protection de l'environnement et de la biodiversité** ; par exemple, pour limiter la prolifération des espèces végétales invasives ou s'assurer que les chantiers ne perturbent pas la faune locale ;
- **inclusion et accessibilité sociale** des chantiers ;
- **gestion des déchets**, notamment en favorisant certaines techniques comme l'enrubannage ou le tubage et les approches de réemploi, recyclage et valorisation des déchets de chantier.

2024 a ainsi été marquée par plusieurs expérimentations concluantes (calculette carbone, plans de progrès avec les prestataires, kit chantiers responsables, etc.) et une coopération forte avec les parties prenantes internes et externes.

Concernant la préservation de **la biodiversité et la mise en œuvre de démarches d'économie circulaire**, plusieurs actions ont été menées en 2024 :

- **première analyse de l'empreinte biodiversité** de GRDF au travers notamment d'une analyse de double matérialité inspirée des standards CSRD (identification des impacts, risques et opportunités de GRDF le long de la chaîne de valeur) ;
- **renouvellement du mécénat dédié en 2024 au programme Nature impact**, premier fonds dédié basé sur la logique des paiements pour services écosystémiques (PSE) **combinant protection de la biodiversité et captation de carbone**. Ce programme finance dans un premier temps des projets de préservation, restauration et gestion durable des forêts à haute valeur de biodiversité de France métropolitaine sur 15 000 hectares. Il vise à accompagner

# ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

financièrement des propriétaires forestiers volontaires dans la préservation, la gestion plus durable et la restauration des forêts.

- **lancement fin avril 2024 d'une démarche d'économie circulaire pour ses achats de matériels** rassemblant plus de 100 personnes (dont 60 fournisseurs) qui ont participé à cette journée interactive. Ces échanges ont permis d'identifier des nombreuses idées consolidées dans un plan d'action matériels circulaires, aligné avec les attentes des parties prenantes internes et externes.

**Ces actions s'inscrivent dans la nouvelle politique RSE 2024-2028 de GRDF, actualisée en 2024, au terme d'une phase d'écoute des parties prenantes internes et externes de GRDF.** Au total, 60 structures ont été consultées (clients, salariés, organisations syndicales, ADEME, ONG, associations de consommateurs, acteurs des filières gaz vert, prestataires...), soit au total plus de 200 personnes. La nouvelle politique RSE intègre également les résultats d'une première analyse de double matérialité afin de prendre en compte les impacts et risques significatifs de GRDF et permettre la construction du pilotage de la performance extra-financière de GRDF.

## GRDF poursuivra en 2025 ses actions pour atteindre les objectifs de son projet d'entreprise.

Ainsi, la trajectoire de réduction au niveau des métiers et des régions sera mise à jour et se matérialisera via différents plans d'actions sur l'ensemble de son bilan carbone® (émissions directes et indirectes) :

- plan d'actions spécifique sur la réduction des émissions de méthane ;
- plan d'actions sur les achats, le verdissement de la flotte de véhicules GRDF, sur l'immobilier et sur les déchets, le numérique ;
- mise à disposition d'outils auprès des régions et des métiers pour identifier l'impact carbone des gestes et activités ;
- formation renforcée des salariés GRDF sur la thématique de la décarbonation, au travers d'une version renforcée de la fresque carbone de GRDF (intégrant les leviers de décarbonation

du plan de transition) et la mise en place d'un groupe de travail transverse.

En 2025, il est prévu également de travailler à la mise en place d'un logiciel permettant de faciliter le dialogue entre GRDF et ses fournisseurs, d'affiner le bilan carbone de GRDF ainsi que permettre sa territorialisation.

## Enfin, au-delà de sa stratégie d'atténuation, GRDF portera une attention particulière à l'adaptation au dérèglement climatique.

En effet, GRDF en tant qu'opérateur d'infrastructures doté d'une mission de service public, dispose d'une responsabilité particulière dans la préparation de l'avenir. L'ambition de résilience de GRDF porte bien entendu sur les infrastructures. Notamment, celles-ci se modernisent au service de la transition énergétique pour intégrer les nouvelles technologies de l'information, de la communication et de solutions de collecte. Ces évolutions doivent être anticipées. Mais au-delà du réseau, GRDF portera une attention particulière aux impacts du dérèglement climatique sur les conditions de travail des salariés et prestataires ainsi que sur la demande et la production de gaz.

## Les actions de GRDF en matière d'adaptation seront partagées au travers un plan d'adaptation au changement climatique qui sera publié fin 2025.

# RECUEIL DES ALERTES INTERNES ET EXTERNES

GRDF est doté d'un dispositif de signalement\* accessible par toute personne de l'entreprise ou extérieure à celle-ci. Ce dispositif est ainsi ouvert à tous les collaborateurs, permanents ou temporaires, et à toutes les parties prenantes externes, et couvre l'ensemble des enjeux de vigilance ainsi que les situations contraires au code anticorruption, conformément aux dispositions de la loi Sapin II.

En 2024, 76 signalements ont été reçus via la plateforme de signalements. Ils ont été traités et des recommandations émises le cas échéant, pour conduire à la mise en œuvre de mesures correctives. Parmi les signalements, 22 relèvent d'écarts éthiques majoritairement sur les sujets liés au respect des autres : propos/actes non respectueux ou discriminants, harcèlement moral et sexuel, fraude/conflict d'intérêt.

La procédure de recueil et traitement des signalements, publiée en interne et sur le site Internet de GRDF, formalise l'approche existante de recueil et de traitement des signalements par les parties prenantes internes ou externes portant

sur des comportements ou situations contraires aux principes éthiques de GRDF. Ce dispositif assure la protection de l'identité de l'auteur du signalement, respecte les lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles.

Le dispositif de signalement a gagné en identification tout au long de l'année 2024, en lien avec une communication importante. Un niveau d'utilisation identique à celui de 2023 a été constaté ainsi que l'émergence de quelques signalements externes.

Un médiateur des achats, rattaché directement à la direction générale, désigné à GRDF en 2021, est pleinement en fonction et dispose d'une adresse de messagerie électronique accessible à tous les fournisseurs sur le site institutionnel de GRDF.

L'année 2025 sera mise à profit pour consolider la maturité de ce dispositif d'alerte et maintenir sa promotion et son accessibilité.



# DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

GRDF s'est doté d'un ensemble d'indicateurs pour piloter et mesurer les actions. Afin de montrer les évolutions et la dynamique, GRDF a choisi de mettre en visibilité ces indicateurs depuis 2019. La chronique sur 5 ans est présentée ci-dessous.

## Sur l'ensemble des risques

INDICATEURS	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats des évaluations d'intégrité des fournisseurs : nombre de fournisseurs évalués	96	82 23 en cours	131 57 en préparation	186 +1 en cours	356 +7 en cours
Dont taux de « sans risque »	97 %	90 %	93 %	97 %	97 %

## Risques envers les droits humains et les libertés fondamentales

INDICATEURS ANNUELS (DEPUIS 2020)	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de sollicitations des dispositifs d'accompagnement contre les risques psycho-sociaux (RPS) > Numéro verts pour les salariés (dont sexisme) > Numéro bleu pour les managers (dont sexisme)	50 (1) 24 (1)	55 (2) 11 (0)	40 (1) 31 (1)	74 (1) 51 (0)	78 (2) 47 (0)
Nombre de sollicitations de l'assistance juridique externe	0	0	0	0	0
Labels renouvellement/obtention > Labels diversité-égalité professionnelle > Label relation fournisseur et achats responsables	Report	Oui Oui	Oui Oui	Oui Oui	Oui Oui
Taux de réalisation du MOOC RGPD	n.m.	15 %.	16 %.	19 %.	19 %.

## Risques envers la santé et la sécurité des personnes

INDICATEURS ANNUELS	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'accidents amont compteur avec victime tiers	4	3	2	2	2
Nombre de blessés Nombre de décès	6 1	5 0	2 0	2 0	1 3
Taux d'ouvrages reportés en classe A dans la cartographie sur l'ensemble du réseau (cumul sur l'année)	83,8 %	84,2 %	84,7 %	85,1 %	85,5 %
Pourcentage d'interventions de sécurité gaz en moins d'une heure	99,2 %	99 %	99,04 %	99,04 %	99,21 %
Nombre d'accidents (trajet et travail) des prestataires	20	38	34	38	52
Nombre d'accidents de trajet et de travail en véhicule (salariés et prestataires) > Accidents en véhicule de service > Accidents en véhicule en trajet	19 40	20 36	21 52	15 53	20 39

# DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

## Risques envers l'environnement

INDICATEURS ANNUELS	2020	2021	2022	2023	2024
Émissions fugitives de méthane du réseau de distribution de gaz dans l'année (en kt CH <sub>4</sub> )	18,8	18,8	17,5	14,98	14,43
Tonnage des compteurs déposés dans l'année pour être remplacés par des compteurs communicants (en tonnes)	1 855	2 490	1 856	236,5*	59,3
Tonnage des déchets dangereux et non dangereux valorisés dans l'année (en tonne et %)					
• Tonnage et pourcentage des déchets non dangereux valorisés/déchets dangereux produits	25/36 69 %	41/61 72 %	57,6/35,6 61,8 %	156/31- 20 %	80/26- 33 %
• Tonnage et pourcentage des déchets non dangereux valorisés/tonnage des déchets non dangereux produits (y compris les déchets issus du programme compteurs communicants)	3 646/ 4 019 90,7 %	4 517/ 5 257 86 %	3 529/ 2 924	2 554/ 2 065,9 80,9 %	2 932/ 2 413- 82 %

\* Chiffres au 30/11/2023

À noter qu'avant 2023, les tonnages de déchets dangereux issus des chantiers n'étaient pas remontés dans le registre déchets national, ce qui explique l'augmentation de volume déchets dangereux en 2023 et le faible pourcentage de part valorisé.





Société anonyme au capital de 1 835 695 000 euros

Siège social : 17, rue des Bretons, 93210 Saint-Denis

444 786 RCS Bobigny

Conception/Création graphique : Atelier Patrick Guillon

Crédits photographiques : GRDF/Frédéric Berthet, /Grégory Brandel,  
/Franck Dunouau, /Marc Mellet, /Iselyne Perez-Kovacs, Fotolia, Ldd et DR.







L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Quel que soit votre fournisseur.